

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 94-0850/PRE approuvant le budget prévisionnel de l'exercice 1994 de l'établissement public «Palais du Peuple».

n° 94-0850/PRE

Ministère  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
18 septembre 1994

Numéro JO  
n° 17 du 15/09/1994

Date du numéro  
15 septembre 1994

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

'est approuvé le projet de budget prévisionnel de l'exercice 1994 de l'établissement public «Palais du Peuple» présenté en équilibre et arrêté en : Recette à la somme de 110.622.790 FD et en Dépenses à la somme de 110.622.790 FD

par le président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.